



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240619-DB20240601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du  
Mercredi 12 juin 2024

-----  
Séance Publique du  
Mercredi 19 juin 2024

**COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

## n°01

### **COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Pour 2023, le compte de gestion s'établit aux montants suivants :

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	<b>9 476 667,91 €</b>
Recettes de l'exercice	<b>9 565 788,80 €</b>
Excédent	<b>89 120,89 €</b>

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	<b>22 467 933,81 €</b>
Recettes de l'exercice	<b>24 599 976,37 €</b>
Excédent	<b>2 132 042,56 €</b>
Intégration du résultat de la Zac de Kerdroual	<b>40 082,88 €</b>
Soit un excédent global clôturé de	<b>2 261 246,33 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion du budget principal présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la Commission « finances, ressources humaines, agglomération » du 6 Juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget principal arrêté aux montants ci-dessus,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)*

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

